

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

METEO

Pluies du 11 au 17 juillet :

Les 7 derniers jours ont été marqués par 2 épisodes pluvieux majeurs les 11 et 15 juillet qui ont touché principalement les vignobles de Saône et Loire, Côte d'Or et Jura.

Les cumuls par département sont les suivants :

- Côte d'Or : 22 à plus de 120 mm,
- Saône et Loire : 20 à 70 mm,
- Jura : 30 à 40 mm,
- Yonne : 6 à 13 mm,
- Nièvre : 1 à 7 mm et jusqu'à 30 mm sur le vignoble de la Charité sur Loire.

Prévisions du 19 au 24 juillet

A l'exception de l'Yonne où des averses localement orageuses sont annoncées le 18 en soirée, un temps stable et ensoleillé devrait s'installer jusqu'en fin de semaine. Les températures devraient se maintenir sur des valeurs de saison avec des maximales de 28-30°C.

STADES VEGETATIFS

Les premières baies vérees commencent à être notées de façon plus régulière dans les secteurs les plus précoces de Pinot Noir et de Gamay. Cependant, c'est encore le stade fermeture de grappe qui domine dans les différents vignobles.



Aléas Climatiques : Grêle

Les 2 épisodes pluvio-orageux des **11 et 15 juillet** ont été localement accompagnés de grêle : parmi les secteurs les plus touchés on peut citer :

- Saône et Loire : les communes de Saint Martin Belle Roche et Senozan très fortement impactées (certaines parcelles totalement détruites), Prissé, Fuissé, Laizé, Hurigny, Chevagny, La Roche Vineuse, Rully, Mercurey, Bouzeron... jusqu'à 50-60% de dégâts.
- Côte d'Or : les communes de Meursault, Gamay, Blagny... avec des dégâts jusqu'à 40%, le vignoble de Dijon, Talant et Daix, avec des dégâts qui dépassent parfois les 80%.
- Jura : Arlay, Le Vernois, Saint-Lothain ont été concernés mais les dégâts restent limités.

Les vignobles de l'Yonne et de la Nièvre n'ont pas enregistré de dégâts.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

MILDIOU

Situation :

208 observations feuilles et grappes ont été réalisées sur le réseau BSV, hors TNT.

Sur feuilles :

En date du 17 juillet, dans la majorité des situations aucune évolution n'a été notée au cours des 7 derniers jours. Ponctuellement, des parcelles déjà touchées commencent à exprimer des nouveaux symptômes en lien avec les contaminations des 09-11 juillet, principalement en Saône et Loire et aussi ponctuellement en Côte d'Or et dans le Jura.

Les épisodes des 11 et 15 juillet ont pu engendrer des contaminations qui commencent tout juste à s'extérioriser. Ainsi de nouvelles taches sur le jeune feuillage pourraient apparaître dans le courant de la semaine, avec potentiellement des sorties importantes dans des parcelles déjà bien concernées.

Sur grappes :

Dans la très grande majorité des parcelles, aucune évolution notable n'a été constatée au cours de la semaine écoulée. Rappelons que les grappes, passé fermeture, sont beaucoup moins sensibles à de nouvelles attaques. Dans les situations où des contaminations ont pu se produire (parcelles tardives ou déjà très attaquées par le rot-brun) lors des pluies des 11 et 15 juillet, les symptômes correspondants ne se manifesteront pas avant la fin de cette semaine.

Analyse de risque :

La sensibilité des grappes à de nouvelles contaminations diminue. Le temps de la semaine à venir reste globalement sec. Dans ces conditions, le risque peut être qualifié de :

- **faible** dans les secteurs où le mildiou est aujourd'hui très peu présent,
- **modéré** dans les secteurs où la maladie est bien présente.

L'objectif de cette fin de campagne sera de préserver autant que possible le feuillage, pour optimiser la maturité et la mise en réserve. Le raisonnement concernant la fin de protection prendra en compte l'état sanitaire de la parcelle et de son environnement ainsi que les prévisions météo. Dans les situations les plus dégradées, il conviendra d'être particulièrement vigilant si de nouveaux épisodes pluvieux significatifs sont annoncés.



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre le mildiou. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement :

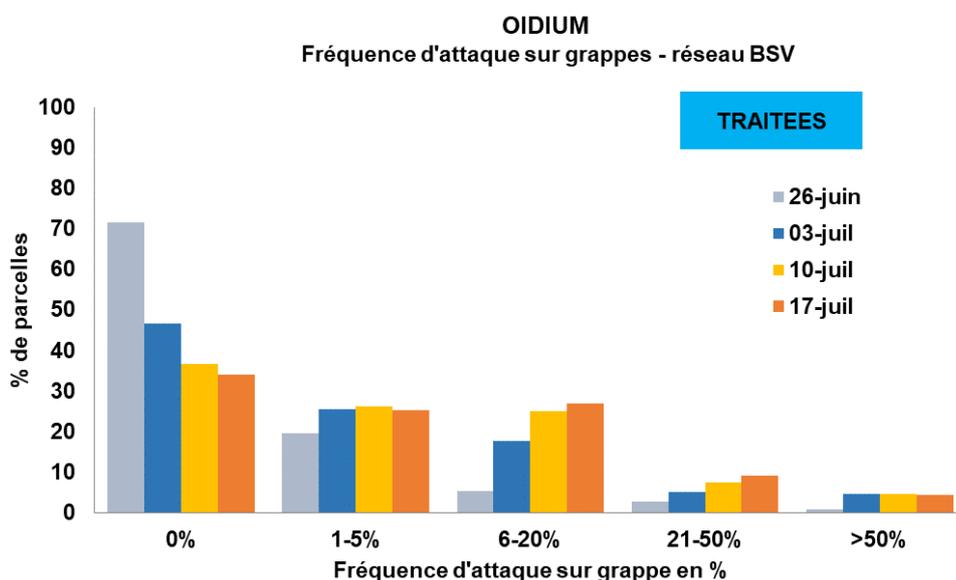
<https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

OÏDIUM

Situation

226 observations sur grappes ont été réalisées sur le réseau BSV.



Globalement, une stabilité des attaques a été notée au cours des 7 derniers jours dans les vignobles de Saône et Loire, de Côte d'Or, et de la Nièvre (hors secteur de la Charité où une progression est observée).

Dans l'Yonne et dans le Jura, une progression sensible est notée dans des parcelles déjà touchées.

Analyse de Risque :

Le risque demeure élevé. Jusqu'à véraison, la sensibilité des baies diminue progressivement et les nouvelles contaminations sont de moins en moins probables. Toutefois la maladie peut continuer à évoluer dans les vignes déjà très touchées, ainsi que dans les parcelles les plus tardives



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre l'oidium. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

BLACK-ROT

Situation :

A l'exception de quelques parcelles du Beaujolais où une sortie de symptômes sur grappes a été notée au cours de la semaine dernière, dans tous les autres vignobles le black-rot reste absent.

Analyse de risque :

Les grappes demeurent sensibles au black-rot jusqu'à début véraison.

VERS DE GRAPPE

L'activité de vol est maintenant nulle à très faible et les perforations demeurent rares en tous vignobles.

FLAVESCENCE DOREE

Le **message réglementaire n°2** édité par le SRAL Bourgogne Franche-Comté est joint en version PDF à ce bulletin. Il précise toutes les informations sur la lutte à mettre en œuvre sur les différents périmètres de lutte obligatoire, sur les vignes mères et sur les pépinières.

L'arrêté préfectoral (avec le détail des zones concernées par la lutte obligatoire) de même pour les cartes interactives sont consultables sur le site de le DRAAF Bourgogne Franche-Comté, ou à partir de ces liens :

<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/arrete-pref-bfc-fd-2023-complet.pdf>

La carte des zones de traitements insecticides obligatoires contre la cicadelle vectrice est consultable : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice?map=e3de912e-96ef-476d-ba06-9f26c5ebc185>

En zones de lutte obligatoire

Protection 24-28 jours renforcée	Pour les secteurs concernés par un 3 ^{ème} traitement en conventionnel (9 communes en Sud Saône et Loire), celui-ci devra être réalisé d'ici au 30 juillet .
---	--

En vigne mères, le 3^{ème} traitement en conventionnel doit également être réalisé **d'ici au 30 juillet**.

Dans les pépinières viticoles, conformément à l'article 16 de l'arrêté du 27 avril 2021 relatif à la lutte contre la flavescence dorée et son vecteur, la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée est obligatoire, avec des produits phytopharmaceutiques autorisés à la mise sur le marché contre cet insecte. La protection doit être assurée **entre le 15 mai et le 15 octobre**. L'intervalle entre applications correspond à la rémanence du produit qui, en absence d'indication, est estimée à 14 jours.

Le planning et les lieux de rendez-vous (pour les cas où ils sont dans les vignes) des prospections précoces 2023 en Bourgogne sont également consultables en pièce jointe.

CE BULLETIN BSV EST LE DERNIER DE LA CAMPAGNE 2023

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC au sein de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV, et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Aces Roses, Domaine Laroche, Oenophyt, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycée viticole de Davayé, Interbio, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de surveillance Biologiques du territoire du plan Ecophyto II+.